



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRA MODANA**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 06 mai 2015**

**L'an deux mil quinze, le six du mois de mai** à vingt-heures trente, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terra Modana dans les locaux de la Maison cantonale à Modane.

*Date de convocation : 24 avril 2015*

**Présents :** Roland AVENIERE, Laurence BILLARD, Géraldine BOTTE, François CHEMIN, Sabine CHEVALLIER, Bernard DROT, Xavier LETT, Jocelyne MARGUERON, Alain MARNEZY, Gérard MASOCH, Laurence PETINOT, Pascal POILANE, Jean-Claude RAFFIN, Chantal RATEL, René RATEL, Christian SACCHI (suppléant de Jean-Marc BUTTARD), Christian SIIMON, Nicole SELTZER, Thierry THEOLIER.

**Absents :** Christian CHIALE, Christian FEY (excusé), Gilles MARGUERON, Denis PASTEL (excusé).

**Procuration :** Denis PASTEL donne procuration à Jean-Claude RAFFIN.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 20

**Participations techniciens :** Philippe REYMOND, Sylvain MARGUERON

Monsieur François CHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

---

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte rendu précédent**

En l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 01 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

- **Compte rendu au Conseil communautaire de l'utilisation de la délégation donnée au Président dans le cadre du marché public de Grande Inspection du TSF du Clot – Station de la Norma**

Monsieur François CHEMIN, 1<sup>er</sup> Vice-président et Président de la CAO expose que par délibération n°2015-40, le Conseil a autorisé Monsieur le Président à engager la procédure de passation et à signer les marchés publics de fournitures et de services relatifs à la grande inspection du télésiège du Clot sur le domaine skiable de la Norma, après attribution par la CAO. Cette dernière, réunie les 8 et 16 avril 2015, a attribué les marchés suivants :

- LOT 1 - Fourniture et livraison sur site de composants neufs : société POMAGALSKI retenue pour un montant total de 268 821,78 € HT, comprenant : tranche ferme, option et la variante proposée consistant à fournir un ensemble de balanciers neufs,
- LOT 2 - Ensemble des opérations de démontage, contrôle et remontage : société VERNIER retenue pour un montant total de 73 852.00 € HT, comprenant : tranche ferme, tranches conditionnelles et moins-value due à la variante retenue pour le Lot 1.

## **1 – ADMINISTRATION GENERALE**

### **Création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial**

Madame BILLARD, Vice-présidente en charge des domaines moyens et ressources de la Communauté de communes rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Elle expose la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial justifiée par les besoins pérennes de la collectivité en matière de communication et en lien avec la nouvelle organisation des services.

Elle propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial à compter du 15 juin 2015 pour exercer les missions de Responsable communication de la collectivité.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 modifiée.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'attaché territorial. Les candidats devront justifier d'un niveau de formation I ou II dans les domaines de la communication ou du journalisme.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Monsieur Bernard DROT exprime son opposition au principe de création d'un emploi pérenne alors même que, du fait de la fusion des communautés de communes annoncée à horizon de deux ans, nous risquons fort de nous trouver très prochainement avec des doublons, certains à niveaux de qualification élevée, dont il nous faudra maintenir l'emploi. En outre il ne comprend pas cette proposition de création d'un poste définitif avant que l'éventuel besoin d'évolution et de renforcement de la politique de communication n'ait été débattu au sein du Conseil de communauté.

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir longuement débattu,**

**Après en avoir délibéré par 19 voix Pour et 1 voix Contre :**

- **Décide** la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet à compter du 15 juin 2015 ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ont été votés au budget primitif 2015 de la collectivité ;
- **Charge** Monsieur le Président et Monsieur le Receveur municipal de l'exécution de la présente délibération.

- **Convention de mise à disposition de personnel – station de La Norma / Commune de Villarodin-Bourget**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les termes de la convention signée en février 2014 entre la Communauté de communes Terra Modana et la Commune de Villarodin-Bourget qui est arrivée à terme le 15 avril 2015.

Il rappelle que cette convention précise l'objet, les conditions et la durée de la mise à disposition de deux adjoints techniques de la Communauté de communes ainsi que l'ensemble des modalités afférentes et vient en complément de la convention de mutualisation de services d'entretien de la station de la Norma à conclure avec la Commune de Villarodin-Bourget.

Compte tenu des résultats satisfaisants de cette mise à disposition et de l'accord des deux agents concernés, Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler cette convention de mise à disposition pour une durée d'une année soit jusqu'au 15 avril 2016.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des deux adjoints techniques avec la Commune de Villarodin-Bourget pour une durée d'une année ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

- **Convention de mutualisation de services d'entretien sur La Norma / Commune de Villarodin-Bourget**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les termes de la convention signée en février 2014 entre la Communauté de communes Terra Modana et la Commune de Villarodin-Bourget qui est arrivée à terme le 15 avril 2015.

Il rappelle que cette convention précise l'étendue des missions confiées à la Commune pour le compte de la Communauté de communes dans le cadre de l'entretien des espaces publics de la station de la Norma et les modalités afférentes.

Compte tenu des résultats satisfaisants de cette collaboration, Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler cette convention pour une durée d'une année soit jusqu'au 15 avril 2016.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mutualisation des services d'entretien sur la station de la Norma avec la Commune de Villarodin- Bourget pour une durée d'une année ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

- **Gratification stagiaire**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'un étudiant en licence professionnelle « Management des collectivités territoriales » effectue un stage du 16 mars au 05 juin 2015 au sein du Pôle Administration générale de la CCTM dans le cadre de sa formation professionnelle.

Il travaille à la création et à la mise à niveau d'outils pour la gestion des ressources humaines de la structure.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de lui attribuer une gratification d'un montant de 1 270.50 euros équivalent à : 385 heures (55 jours à 7 heures) x le montant horaire minimal de 3.30 euros (13.75 % du plafond de la sécurité sociale, soit 24 euros).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Président à verser une gratification à Monsieur Mickael TAYOU en stage au sein du Pôle Administration générale de la Communauté de communes pour un montant de 1 270.50 euros ;
- **Charge** Monsieur le Président et Monsieur le Receveur municipal de l'exécution de la présente délibération.

• **Finances : Budget principal 2015 et Budget Annexe Assainissement 2015**

**Nouvelles délibérations d'affectation des résultats 2014**

Madame Laurence BILLARD, Vice-présidente en charge des moyens et ressources expose à l'assemblée la nécessité de délibérer à nouveau sur l'affectation du résultat 2014 du budget principal et du budget annexe « assainissement » de la Communauté de communes à la demande des services préfectoraux et conformément à la circulaire n° 3 du 12 février 2015 relative aux principales règles budgétaires.

**Le Conseil communautaire,**

Après avoir examiné le compte administratif 2014 du budget principal de la Communauté de communes et constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de **3 143 502.95 €** et un déficit d'investissement de **2 590 540.48 €** et tenant compte du solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) s'établissant à **- 62 574.00 €**,

Après avoir examiné le compte administratif 2014 du budget annexe « Assainissement » de la Communauté de communes et constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 589 751.30 €** et un déficit d'investissement de **1 794 338.32 €** et tenant compte du solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) s'établissant à **+ 322 825.00 €**,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat 2014,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide** d'affecter les résultats comme suit :

<b>Budget principal :</b>	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		490 388.47 €
001 - Déficit d'investissement reporté	2 590 540,48 €	
Affectation en investissement au compte 1068		2 653 114.48 €

**Budget annexe « assainissement » :**

	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		118 237.98 €
001 - Déficit d'investissement reporté	1 794 338.32 €	
Affectation en investissement au compte 1068		1 471 513.32 €

**Décisions modificatives budgets primitifs 2015**

Madame Laurence BILLARD expose à l'assemblée la nécessité de délibérer sur un projet de décision modificative n° 1 au budget principal 2015 et au budget annexe assainissement de la Communauté de communes compte tenu de la nouvelle délibération prise par l'assemblée relative à l'affectation du résultat 2014 de ces 2 budgets

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la décision modificative n° 1 au budget principal de la Communauté de Communes dans les conditions suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	62 574,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>62 574,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	62 574,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>62 574,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 574,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>62 574,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	62 574,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>62 574,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 574,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>62 574,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>62 574,00 €</b>	<b>62 574,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-62 574,00 €</b>		<b>-62 574,00 €</b>

- **Approuve** la décision modificative n° 1 au budget annexe « assainissement » de la Communauté de communes dans les conditions suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	1 471 513,32 €	0,00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 471 513,32 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 Virement à la section d'investissement	1 471 513,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 471 513,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 471 513,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 471 513,32 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	1 471 513,32 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 471 513,32 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1068 Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 471 513,32 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 471 513,32 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 471 513,32 €</b>	<b>1 471 513,32 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-1 471 513,32 €</b>		<b>-1 471 513,32 €</b>

- **Attribution des marchés de prestations d'assurances**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président de la Communauté de communes et Président de la Commission d'appel d'offres présente les résultats définitifs relatifs à la consultation lancée par la Communauté de communes dans le cadre des marchés de prestations d'assurances.

La Commission d'appel d'offres réunie à deux reprises propose d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2017 :

Montants ou taux sur la base d'une année civile :

Lot 1 : dommages aux biens : **SMACL** pour un montant de **24 962.19 euros**

Lot 2 : responsabilité civile : **MMA** pour un montant de **3 066 euros**

Lot 3 : flotte automobile : **SMACL** pour un montant de **3 798.57 euros**

Lot 4 : auto collaborateur : **MMA** pour un montant de **1 202 euros**

Lot 5 : protection juridique et protection fonctionnelle : **SMACL** pour un montant de **1 951.28 euros**

Lot 6 : garanties statutaires : **SMACL** pour un taux de **5.42 % (CNRACL)** et **1.70 % (IRCANTEC)**.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**  
**Après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** les propositions de la CAO ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

- **Echange de parcelles station de la Norma – Domaine skiable – Secteur de la Repose**

Monsieur le Président annonce à l'assemblée que ce sujet nécessite un complément d'informations et sera traité lors d'une séance ultérieure.

- **Modification des statuts du SPM en relation avec le SCoT**

Monsieur RAFFIN, Vice-président donne connaissance à l'assemblée des modifications statutaires du Syndicat du Pays de Maurienne dans le prolongement notamment du transfert de la compétence SCoT de la Communauté de communes Terra Modana au SPM en vertu de la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et de la mise en œuvre désormais de blocs de compétences auxquels adhèrent les collectivités de rang différent.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la modification des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne ;
- **Décide** d'adhérer au syndicat pour la compétence SCoT ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

## **2 – SERVICES A LA PERSONNE**

- **PRJ – convention club enfants avec l'Office de tourisme de la Norma pour l'été 2015**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la politique cantonale jeunesse, la Communauté de communes Terra Modana réalise des actions à destination des enfants de 5 à 12 ans des communes membres de la structure intercommunale durant les vacances scolaires de juillet et août.

Afin de mener à bien cette action, elle s'associe à la Maison du Tourisme de la Norma qui gère un accueil de loisirs afin de permettre aux enfants concernés de bénéficier d'un tarif d'accès réduit.

Dans ces conditions, Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler la convention à conclure avec la Maison du Tourisme de la Norma pour l'été 2015.

Il précise que cette convention définit les relations entre les deux parties et les aspects technique et financier de l'organisation à mettre en oeuvre.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de gestion du club enfants durant l'été 2015 avec la Maison du Tourisme de la Norma ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

- **Piscine – mise en vente de matériel de baignade dans le cadre de la Régie de recettes**

Monsieur POILANE, Vice-président, suggère à l'assemblée la possibilité de vendre à la piscine, pour « dépannage des clients », du matériel de baignade (maillots, lunettes, brassards...).

Il présente deux possibilités de vente :

- Achat du matériel par la Communauté de communes, intégration du matériel et validation de tarifs dans la régie de recettes de la piscine ;

- Vente pour le compte du commerce d'articles de sports Action sports : pas d'intégration dans la régie de recettes, tarifs fixés par le commerce et procédure de « vente pour le compte de tiers » à intégrer dans la régie de recettes de la piscine impliquant une modification de la régie.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Retient** la seconde proposition proposée par Monsieur POILANE,
- **Décide** de modifier la Régie de recettes de la piscine en Régie mixte de recettes et d'avances à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 permettant les encaissements pour le compte de tiers ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,  
Christian SIMON

